



COMITÉ DE COORDINATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AFRICAIN  
COORDINATION COMMITTEE FOR DEVELOPMENT AND PROMOTION OF AFRICAN HANDICRAFTS

## 7<sup>ème</sup> CONFERENCE DES MINISTRES

05 juin 2014/Niamey

=====

DECLARATION FINALE

L'an 2014 et le jeudi 05 juin s'est tenue dans la salle de réunions du Palais des Congrès de Niamey, la 7ème Conférence des Ministres des Etats Membres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA).

Cette rencontre était placée sous le très haut parrainage de S.E.M MAHAMADOU ISSOUFOU, Président de la République du Niger, et la cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E.M BRIGI RAFINI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Elle a connu la participation des pays suivants :

- La République Algérienne Démocratique et Populaire
- La République du Benin ;
- Le Burkina Faso ;
- La République du Burundi ;
- La République du Cameroun ;
- La République du Congo ;
- La République de Côte d'Ivoire ;
- La République Gabonaise ;
- La République du Ghana ;
- La République de Guinée ;
- La République de Guinée Bissau ;
- La République du Libéria ;
- La République du Mali ;
- La République Islamique de Mauritanie ;
- La République du Niger ;
- La République Togolaise ;

Ont aussi pris part à cette rencontre, les institutions partenaires ci-après :

- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Six interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit de celle de Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey, de Monsieur le Représentant Résident de l'UEMOA , représentant le Président de la Commission de l'UEMOA, de Monsieur le Commissaire en charge des Politiques macroéconomiques à la Commission de la CEDEAO, représentant le Président de la Commission de la CEDEAO, du message de Madame la Représentante du Ministre Mauritanien en charge de l'Artisanat, du discours prononcé par le Ministre des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Ministres du CODEPA suivi du discours d'ouverture de S.E.M le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ils ont tous salué et encouragé ces assises et exprimé leurs souhaits de voir les gouvernements des Etats membres manifester leur ferme volonté d'accorder un intérêt particulier au secteur de l'artisanat qui est au cœur des économies de nos pays et qui constitue un des leviers essentiels de la lutte contre la pauvreté.

Les travaux se sont déroulés sous la direction d'un présidium composé comme suit :

Président : Cameroun, assisté du Niger

Secrétariat: Secrétariat Général du CODEPA et la Direction Générale de l'Artisanat du Niger.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. CEREMONIE D'OUVERTURE
2. PRESENTATION DU RAPPORT DES TRAVAUX DE LA REUNION DES EXPERTS
3. HUIS CLOS DES MINISTRES
4. CEREMONIE DE CLOTURE

### Résolution n°1

La Conférence des Ministres note les approches entreprises par le Secrétariat Général en vue de faciliter l'accès des petites entreprises artisanales et des artisans à un financement adapté et invite les pays membres du CODEPA et le Secrétariat Général à approfondir la réflexion en y associant les grappes d'expertise pouvant apporter un éclairage sur la meilleure manière de faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises aux services d'appuis financiers

### Résolution n°2

La Conférence approuve les Termes De Référence sur la protection sociale des artisans et autorise le Secrétariat Général à mener une étude y relative et l'instruit de lancer un appel à candidature pour le recrutement d'un consultant et d'organiser un séminaire-atelier de validation de l'étude.

### Résolution n°3

La Conférence des Ministres prend acte du bilan de fonctionnement du Secrétariat Général.

Elle le félicite pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre diligente de la Feuille de Route 2013 et les Résolutions prises lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence et l'encourage pour la mise en œuvre des actions futures. La Conférence adopte la Feuille de Route 2014 et invite par la même occasion les organes responsables à l'exécution diligente des dites activités.

### Résolution n°4

La Conférence des Ministres exhorte les Etats membres non à jour de leurs cotisations aussi bien statutaires qu'exceptionnelles au paiement effectif desdites cotisations pour permettre une bonne exécution des activités du CODEPA.

### Résolution n°5

La Conférence des Ministres engage fortement la responsabilité des Délégations Régionales dans la mobilisation des ressources financières.

Par ailleurs, elle instruit le Secrétariat Général de prendre toutes les initiatives en vue de la diversification des sources de financement des projets et programmes en faveur de l'artisanat et ceci en rapport avec les Délégations Régionales.

### Résolution n°6

La Conférence des Ministres, après audition du rapport de Monsieur le Président en exercice, le félicite pour le travail accompli durant son mandat et sollicite sa disponibilité et son expérience pour contribuer à l'atteinte des objectifs assignés au CODEPA.

### Résolution n° 7

La Conférence salue l'initiative des institutions consulaires et structures faitières des artisans issues de l'espace CODEPA de se regrouper en un Conseil Africain des Artisans en vue de l'émergence d'une Fédération Africaine des Artisans.

Elle instruit le Secrétariat Général d'apporter tout appui qui faciliterait la création de cette fédération.

- \* Elle approuve par ailleurs, la naissance du Collectif des Commissaires Généraux de Foires et Salons et lui manifeste la disponibilité des instances du CODEPA à l'accompagner dans l'exécution de ses missions et exhorte les Commissaires à associer le Secrétariat Général du CODEPA dans les préparatifs de leurs évènements.

*En rapport  
avec  
le CAH*

En outre, la Conférence engage le Secrétariat Général à mener des actions de nature à renforcer les capacités des artisans de notre espace.

### Résolution n° 8

La Conférence des Ministres note le retard accusé dans le processus d'arrimage du CODEPA à l'Union Africaine.

Elle donne mandat au Président de la Conférence des Ministres du CODEPA d'entreprendre des démarches auprès de l'Union Africaine pour une reconnaissance officielle du CODEPA comme la Plateforme en charge du développement et de la promotion de l'artisanat africain.

### Résolution n°9

La Conférence des Ministres désigne à l'unanimité, en qualité de Président en exercice de la Conférence des Ministres du CODEPA, le Ministre en charge de l'artisanat de la République du Niger pour un mandat d'un (1) an.

La Conférence des Ministres désigne, dans les mêmes conditions et termes, en qualité de Vice-présidents, le Ministre en charge de l'artisanat de la République Gabonaise pour la période 2014-2015 et le Ministre de la République de Côte d'Ivoire pour la période 2015-2016

Résolution n°10

La conférence des Ministres décide de tenir sa prochaine réunion à Libreville, en République Gabonaise; la date et l'ordre du jour seront fixés et communiqués selon les usages.

Les Ministres présents à la Conférence se félicitent de l'atmosphère sereine et cordiale dans laquelle s'est déroulée la conférence.

Fait à Niamey le 05 juin 2014

Pour la Conférence des Ministres,

**COMITE DE COORDINATION POUR  
LE DEVELOPPEMENT ET LA  
PROMOTION de l'ARTISANAT AFRICAIN**

Le Président de la Conférence  
des Ministres



La Présidente